



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
Reçu en préfecture le 24/04/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240422-D2024_40_SI-AR

DECISION 2024-40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 18 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 instituant une aide financière pour l'acquisition de batardeaux,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant la demande de subvention déposée par un particulier résidant sur le territoire communautaire,

Considérant l'avis favorable de la commission Eau, Assainissement et GEMAPI consultée de façon dématérialisée du 28 mars au 4 avril 2024 pour le dossier n° 6,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1^{er} :

Une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition de batardeaux est attribuée aux particuliers du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la commission Eau, Assainissement et GEMAPI. La liste des bénéficiaires, précisant le montant respectif de l'aide, est annexée au présent document.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 22 avril 2024

Le Président
Michel PAQUET



*Decisions / Publication sur le site
de la CCCE, le 06 AOUT 2024*